études
se former
se déplacer
job
formalités
emploi
stage
logement
Destination Suisse
Cantons de Vaud & Genève

Fiche d'identité
Suisse

État fédéral comprenant 4 langues officielles : allemand, français, italien et romanche.

Capital : Berne

Population : 8 036 9173 habitants (2013)

Abréviation : CH

édito

Vous trouverez dans ce guide les informations pratiques et les conseils pour organiser vos démarches pour vos projets dans deux cantons francophones : Vaud et Genève.

Pour chacun des thèmes abordés le guide vous apporte des réponses concrètes et concises.
En effet, travailler dans l'un de ses deux cantons peut séduire avec des salaires plus élevés, une fiscalité avantageuse et un taux de chômage moins élevé ; mais il n'est pas facile de trouver un emploi et y vivre coûte plus cher qu'en France.
Concernant les études, la Suisse a passé des accords sur l'enseignement supérieur avec la France mais la sélection est exigeante. Ce document vous aide donc à prendre conscience des différents paramètres inhérents à un projet de mobilité dans ces deux cantons.

Ce guide est le fruit d'un travail collectif du réseau information jeunesse entre le Bureau information jeunesse (BIJ) de Thonon-les-Bains et les Points information jeunesse (PIJ) d'Annemasse, Douvaine, Gaillard et Évian-les-Bains, situés en zone frontalière et tous confrontés à de nombreuses questions sur le sujet.
Le Centre régional information jeunesse (CRIJ) Rhône-Alpes, spécialiste des questions de mobilité internationale nous a accompagné à la production de ce guide-outil innovant et accessible à tous.

Bonne lecture !

Les cantons en Suisse

Etat fédéral comprenant 26 cantons :
Appenzell Rhodes-Extérieures, Appenzell Rhodes-Intérieures, Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Fribourg, **Genève**, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Obwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Schwytz, Soleure, Tessin, Thurgovie, Uri, Valais, **Vaud**, Zoug et Zurich.

1 Canton de **Vaud**

Chef-lieu : Lausanne
Population: 729 971 habitants
Langue officielle : français
Abréviation : VD

2 Canton de **Genève**

Chef-lieu : Genève
Population : 466 536 habitants
Langue officielle : français
Abréviation : GE

sommaire

Étudier, se former

La présentation du système éducatif ..... p. 6
Les conditions d'accès ..... p. 8
La reconnaissance des diplômes ..... p. 10
Les bourses et dispositifs ..... p. 10

Trouver un stage

Qu'est-ce qu'un stage ? ..... p. 13
La convention et le statut ..... p. 14
Comment chercher ? ..... p. 15
Les bourses et aides ..... p. 16

Trouver un job, un emploi

La distinction entre job et emploi ..... p. 18
La législation du travail ..... p. 18
Organiser sa recherche ..... p. 20
Créer son entreprise ..... p. 26

Formalités administratives

Se soigner, la protection sociale ..... p. 28
Les impôts ..... p. 30
La retraite ..... p. 31
Les banques ..... p. 31
La monnaie ..... p. 31
Le téléphone ..... p. 32

Mobilité & Logement

Se déplacer ..... p. 34
Se loger ..... p. 35

Le réseau information jeunesse frontalier en Haute-Savoie ..... p. 36

étudier se former

La présentation du système éducatif

La scolarité est obligatoire de 4 à 15 ans dans toute la Suisse romande.

La scolarité Suisse et Française

	France		Suisse	
Age	Niveau	Classe	Niveau	Classe
14/15 ans	Collège	3ème	Secondaire ou cycle d'orientation	11ème
13/14 ans		4ème		10ème
12/13 ans		5ème		9ème
11/12 ans		6ème	Primaire	8ème
10/11 ans	Primaire	CM2		7ème
9/10 ans		CM1		6ème
8/9 ans		CE2		5ème
7/8 ans		CE1		4ème
6/7 ans		CP		3ème
5/6 ans	Maternelle	GS	École enfantine	2ème
4/5 ans		MS		1ère
3/4 ans		PS		

+ d'infos

Canton de Genève
Direction générale de l'enseignement primaire
11 rue Jean Calvin
CP 3980
1211 Genève 3
Tél 0041 22 546 75 00
www.ge.ch
rubrique Organisation/ Départements/Instruction publique, culture et sport

Canton de Vaud
Direction générale de l'enseignement obligatoire
8 rue de la Barre
1014 Lausanne
Tél 0041 21 316 32 32
www.vd.ch
rubrique Thèmes/Formation

L'enseignement secondaire post-obligatoire

La ***filière professionnelle*** (apprentissage) se déroule en école des métiers (à plein temps avec des périodes de stage, le stagiaire n'est pas un salarié) ou en entreprise (les cours théoriques d'1 à 2 jours par semaine sont données à l'école professionnelle et la personne a un statut de salarié).

La ***filière culture générale*** se fait en école et allie enseignement de culture générale et enseignement spécifique (santé, social, commerce).

La ***filière gymnasiale*** (suivie dans un collège, un lycée ou un gymnase) permet d'acquérir les connaissances dans les matières générales.

L'enseignement supérieur

Les ***Écoles supérieures (ES)*** sont spécialisées dans les domaines suivants :
- technique,
- restauration,
- tourisme et économie familiale,
- économie,
- agriculture et sylviculture,
- santé, social,
- arts visuels et arts appliqués.

Les ***Hautes écoles spécialisées (HES)*** concernent les domaines suivants :
- chimie et sciences de la vie,
- construction et environnement,
- design, l'économie et les services,
- mobilité et réhabilitation,
- musique,
- soins et éducation à la santé,
- technologies de l'information et de la communication,
- technologies industrielles et travail social.

Les ***Hautes écoles pédagogiques (HEP)*** assurent la formation du personnel enseignant des écoles publiques. L'organisation, le contenu et la durée des études varient selon le canton et le niveau d'enseignement visé.

à savoir

Comment trouver un établissement ?
http://sceneeducative.educa.ch/fr
rubrique Système éducatif/Institutions de l'éducation/Écoles en Suisse

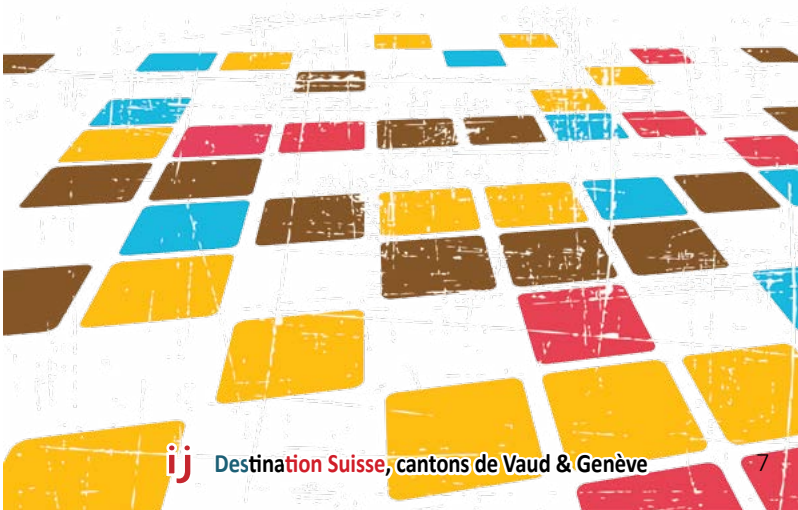

L'organisation du système secondaire post-obligatoire et supérieur

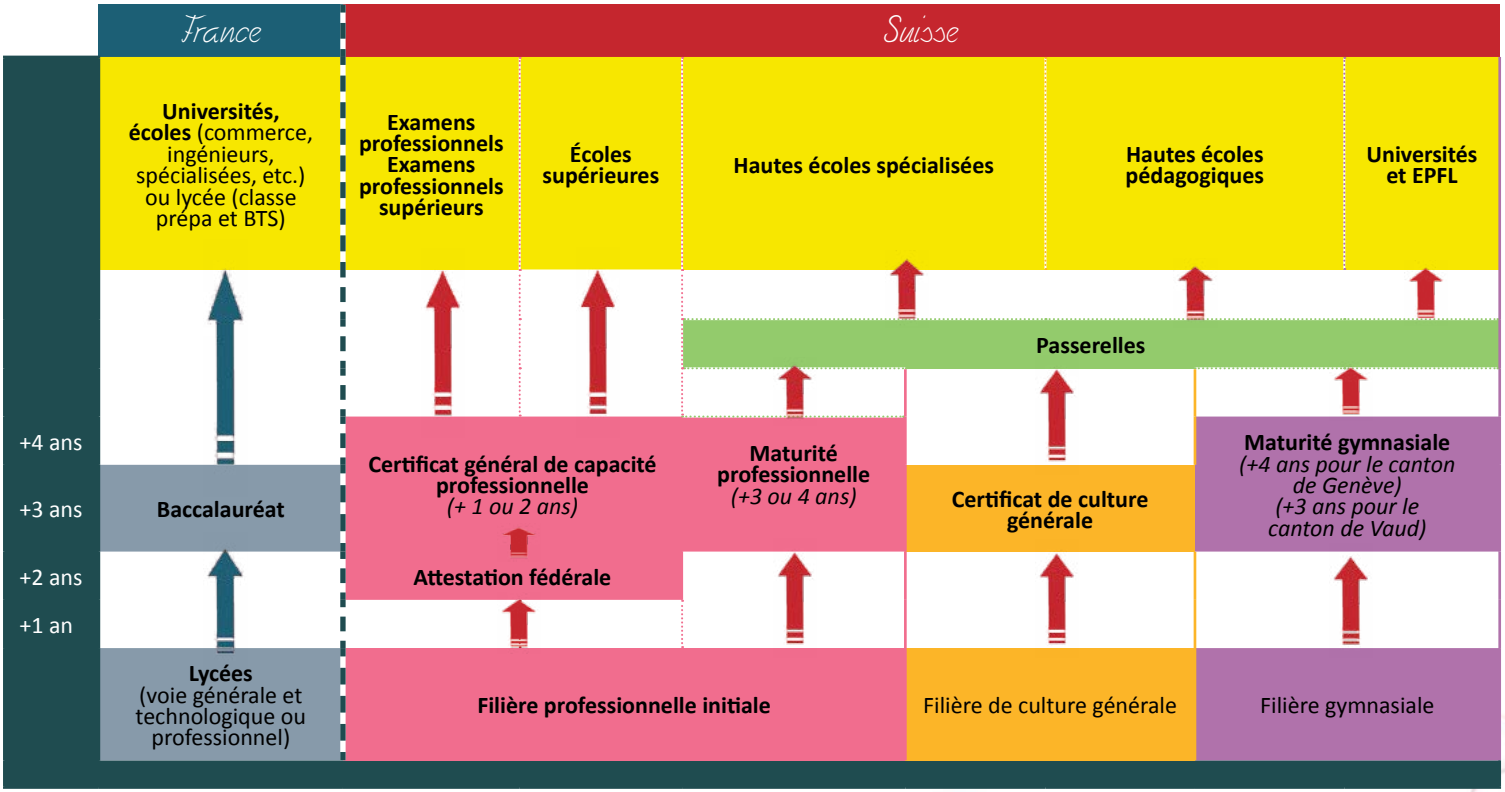

Source : www.orientation.ch

Les conditions d'accès

Enseignement primaire et secondaire

Un enfant peut parfaitement intégrer un établissement scolaire en Suisse dans la limite des places disponibles.

Études supérieures

Chaque université applique ses propres critères d'entrée et pratique des coûts différents pour les frais d'inscription. Par exemple, l'université de Genève exige, pour les étudiants français, une mention assez bien au baccalauréat.

L'étudiant européen devra faire une demande d'autorisation de séjour, auprès de l'Office cantonal de la population, du canton d'études. Il recevra une autorisation B d'étudiant valable pour la durée de ses études. Ce permis lui donne le droit de travailler à 40 %, sur le sol suisse.

La reconnaissance des diplômes

Il existe trois diplômes communs à toutes les universités suisses et européennes : Licence, Master, Doctorat (LMD).

Pour qu'un diplôme de l'Union européenne soit reconnu par la Suisse, il faut que le contenu et la durée de formation soit comparable à des diplômes équivalents, délivrés en Suisse, et vice-versa.

attention !

La reconnaissance des diplômes, prévue par l'Accord sur la libre circulation des personnes, ne s'applique qu'aux personnes voulant exercer une profession (accès au marché du travail). Elle ne peut être invoquée pour la reconnaissance de titres académiques dans le but de poursuivre des études en Suisse ou dans l'Union européenne.

www.frontalier.org
rubrique Au quotidien/ Scolarité et formation

Pour toute question concernant la reconnaissance de ***diplômes universitaires*** :

Contact :

Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS)
Swiss ENIC
Sennweg 2
CP 607
3000 Berne 9
Tél 0041 31 306 60 41
www.crus.ch
rubrique Reconnaissance/Swiss Enic

Pour toute question concernant la reconnaissance des ***diplômes non universitaires*** :

Contact :

Secrétariat d'état à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)
Effingerstrasse 27
3003 Berne
Tél 0041 31 322 28 26
www.sbfi.admin.ch
rubrique Reconnaissance de diplômes étrangers

Les bourses et dispositifs

Bourse de l'État français : bourses de l'enseignement supérieur

Un étudiant qui bénéficie des bourses sur critères sociaux en France peut les conserver uniquement si sa formation en Suisse dépend du ministère de l'Enseignement supérieur en France.

www.crous-grenoble.fr

Bourse de la région Rhône-Alpes : Explo'ra Sup

Réservée aux étudiants ou apprentis scolarisés dans un établissement d'enseignement supérieur rhônalpin et souhaitant effectuer un stage ou une formation à l'étranger

Contact : Service des relations internationales ou bureau des stages de votre établissement

Bourses de l'État suisse :

....Canton de Genève

Les étudiants dont les parents sont frontaliers et travaillent dans le canton de Genève peuvent faire une demande pour le chèque annuel de formation (CAF) d'un montant de 750 Fr/an maximum. Cette aide vise à financer des cours de formation, utiles sur le plan professionnel et dispensés par des établissements d'enseignement du canton.

www.ge.ch/caf

....Canton de Vaud

- À l'université de Lausanne (UNIL) pour les étudiants en Master.

www.unil.ch/international

- À l'école fédérale polytechnique de Lausanne (EPFL) pour des étudiants en formation post-grade, en Master ou pour des travaux de recherche.

http://sae.epfl.ch/bourses

Bourse ou Prêt d'études

Chaque année, une demande doit être remise, au plus tard 6 mois après le début de l'année scolaire, au Services des bourses et prêts d'études (SBPE).

Contact :

Service des bourses et prêts d'études (SPBE)
1 rue Pécolat
CP 1603
1211 Genève 1
Tél 0041 22 388 73 50
www.geneve.ch/bourses

infos +

www.orientation.ch
www.euroguidance-france.org
www.frontalier.org
Groupement transfrontalier européen
50 rue de Genève - BP 35
74103 Annemasse Cedex
Tél 04 50 87 78 90
www.citedesmetiers.ch/geneve
Cité des métiers et de la formation du Grand Genève
6 rue Prévost Martin
1205 Genève

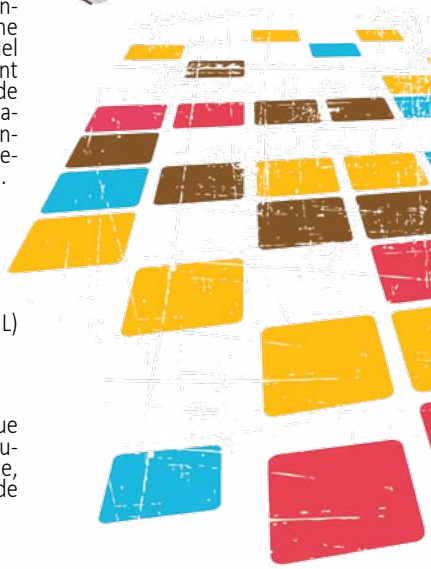

trouver un stage

En France le stage est une expérience professionnelle validant un cursus de formation en Suisse, ***c'est « une première expérience »***.

Je suis	Je dois faire un stage	Je m'informe	
		Pour le canton de Genève	**Pour le canton de Vaud**
Scolarisé et domicilié en France	en Suisse	- mon établissement d'enseignement - un Point/Bureau Information Jeunesse (BIJ/PIJ)	- mon établissement d'enseignement - un Point/Bureau Information Jeunesse (BIJ/PIJ) - l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)
Non scolarisé mais domicilié en France	en Suisse	- la Mission locale ou Pôle emploi - un BIJ/PIJ	- un BIJ/PIJ - l'OCOSP
Scolarisé et domicilié en Suisse	en Suisse	mon établissement d'enseignement	- mon établissement d'enseignement - l'OCOSP
Non scolarisé mais domicilié en Suisse	en Suisse	***stage d'expérimentation*** l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC)	l'OCOSP
Scolarisé et domicilié en Suisse	en France	mon établissement d'enseignement	mon établissement d'enseignement

Qu'est-ce qu'un stage ?

....Canton de Genève

Il existe plusieurs types de stages :

-> ***Orientation :*** permet de connaître les motivations et les prédispositions requises pour exercer un métier.

- Stage d'observation et de découverte : 2 à 5 jours en entreprises dans le cursus de l'école obligatoire (scolarité jusqu'à 15 ans), afin de confirmer ou d'infirmer une orientation scolaire.

- Stage d'expérimentation et d'expérimentation préalable à l'admission en Maturité spécialisée Santé et Travail social : pour adultes et personnes non scolarisées en fin de scolarité, afin de découvrir un métier.

- Stage d'expérimentation : préalable à l'admission en Maturité spécialisée Santé et Travail social pour les personnes non scolarisées, en fin de scolarité et adultes afin de découvrir un métier.

-> ***Formation :*** stage inclus dans un cursus de formation.

-> ***Insertion :*** stage visant l'ensemble de la population (résidant à Genève) à la recherche d'une formation ou d'un emploi.

Il existe différents types de stage d'insertion, se renseigner auprès de :

Contact :

Office cantonale de l'emploi
16 rue des Gares
1211 Genève 2
Tél 0041 22 546 36 66

à savoir

Une personne en « insertion » est soit une personne qui a changé de domaine soit une personne qui n'a encore jamais travaillé.

Une personne en « réinsertion » est une personne qui est sortie de l'emploi pendant une période et qui souhaite travailler à nouveau, dans le même domaine.

www.ge.ch/interface-entreprises
rubrique Répertoire des stages

....Canton de Vaud

-> Si ***vous êtes scolarisé***, il existe 3 types de stage :

- Au collège (« l'école obligatoire ») : un stage peut être fait avant de chercher une place en apprentissage.

- Au lycée (« le gymnase ») : un stage non rémunéré de 2 semaines est obligatoire pour obtenir son diplôme (12 semaines sur 3 ans pour l'option socio-éducative).

- À l'université : un stage peut se faire pendant ou après le diplôme et peut concerner un domaine opposé à sa formation.

-> Si ***vous souhaitez vous professionnaliser***, il existe plusieurs types de stage : professionnel, d'essai, d'observation, de découverte, d'orientation, d'entrainement au travail, etc.

Pour pouvoir y prétendre, il faut être domicilié dans le canton, à l'exception du contrat de travail avec la mention « stage ».

La convention et le statut

Effectuer un stage signifie qu'il existe au moins un accord entre le stagiaire et l'entreprise qui l'accueille. Cet « accord » est formalisé par ce que l'on appelle : une « convention de stage ».

Une convention de stage ***spéciale stage à l'étranger*** est délivrée par certains établissements scolaires.

Les structures d'insertion en partenariat avec l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) peuvent être porteuses d'une assurance pour le stagiaire.

....Canton de Genève

Dans la mesure où il s'agit d'un stage et donc d'un contrat à durée déterminée, l'employeur ne peut le résilier, à moins d'une faute grave.

Le stage comporte en principe une rémunération qui doit correspondre aux tarifs usuels de la branche et du lieu de travail.

Dans certain cas, l'institution responsable du stagiaire assure le jeune contre les accidents professionnels. La rubrique assurance est définie avant le stage entre l'institution organisatrice et l'entreprise.

....Canton de Vaud

-> Si ***vous êtes scolarisé***, la convention est obligatoire. Elle est tripartite, elle doit être signée entre 3 acteurs : l'école, l'entreprise et le stagiaire.

-> Si ***vous souhaitez vous professionnaliser***, la convention est remplacée par un contrat de travail bipartite, signé par le stagiaire et l'employeur, dans lequel est ajoutée la mention « stage ».

Le stagiaire est alors un employé à part entière.

infos +

Quelques exemples de convention de stage :

www.ge.ch/relations-travail

http://uniemploi.unige.ch

à savoir

Pour démarrer son stage il faut l'obtention du permis G !
(voir Les permis de travail p. 19)

Les ressortissants extra-communautaires, avec un titre de séjour français, doivent répondre à plusieurs conditions et faire une « demande de stage pour personne hors union européenne avec titre de séjour français » (formulaire 1350).

Service de la population (SPOP)
19 avenue de Beaulieu
1014 Lausanne
Tél 0041 21 316 49 49
Fax 0041 21 316 46 45

Comment chercher ?

De manière générale, il faut anticiper toute recherche de stage le plus tôt possible.

Dans tous les cas pour trouver un stage, il faut en faire la demande et rédiger un CV, accompagné d'une lettre de motivation. Le contenu de la lettre doit reprendre l'objectif de votre stage et doit être adressé au lieu dans lequel vous souhaiteriez effectuer votre stage.

www.kapstages.com
www.teli.asso.fr
www.suisse.enligne-fr.com

Annuaires d'entreprises :
www.europages.fr
www.local.ch
www.cfsci.ch

....Canton de Genève

Les responsables d'entreprises appréciant les démarches personnelles, essayez de prendre directement contact avec des professionnels.

Le Service de l'information scolaire et professionnelle peut vous aider à organiser votre recherche.

Contact :

La Cité des Métiers du Grand Genève
Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC)
6 rue Prévost Martin
1205 Genève
Tél 0041 22 388 44 00
www.citedesmetiers.ch/geneve

Trouver des offres :

http://orientation.ch
www.heestages.ch
stage pour les étudiants en commerce
www.ville-geneve.ch
rubrique thèmes/economie-finances-emploi
www.cagi.ch
rubrique ONG/Offres d'emploi, stage, bénévolat
www.stages-emplois.ch
www.suisse.enligne-ch.com
rubrique Annonces
www.b2s.ch/firstjobs-offers

infos +

www.berufsberatung.ch
méthodologie et conseils
www.geneve.ch/ofpc
rubrique Documentation/Guides

....Canton de Vaud

-> Si ***vous êtes scolarisé***, votre établissement fixe les dates de stage, à l'université, le stage peut se faire pendant ou après le diplôme.

-> Si ***vous souhaitez vous professionnaliser***, il faut :

- trouver soi-même une place de stage en entreprise,
- signer un contrat avec l'employeur,
- avoir le permis G (l'employeur fait lui-même les démarches).

Contact :

Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)
3D rue de la Borde
1014 Lausanne
Tél 0041 21 316 11 20

Informe les élèves et leur famille, les jeunes en situation de transition ou de formation, les adultes. sur les études, les professions et apporte des conseils pour construire et réaliser les projets en fonction des compétences, des intérêts et des exigences du marché de l'emploi et de la formation.

Trouver des offres :

http://emplois.indeed.ch
www.psy-vd.ch

infos +

www.unil.ch/soc
Rubrique Publications/Stage et emploi
www.orientation.ch
www.frontaliers.org
www.vd.ch

Candidature auprès des organisations internationales

Les organisations internationales offrent des possibilités de stages, rémunérés ou non, destinés à un petit effectif de candidats (très souvent de niveau Bac+3 minimum et ayant des compétences spécifiques). Les formulaires de candidature sont sur internet.

www.diplomatie.gouv.fr
http://whc.unesco.org/fr/emplois
www.unric.org/fr
https://careers.un.org
www.oecd.org

à savoir

Le volontariat international en entreprise ou en administration (VIE/VIA)

Il s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 28 ans, de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, en règle avec les obligations du service national de leur pays.

Le volontaire international effectue sa mission au sein d'une entreprise française à l'étranger, ou dans des établissements dépendants du ministère des Affaires étrangères ou de la Direction générale du Trésor et de la politique économique (mission économique, centres culturels, ambassades, etc.).
Les qualifications demandées sont souvent élevées pour le VIE.
Le candidat peut trouver lui-même sa mission, en démarchant les entreprises.
Les volontaires perçoivent une indemnité forfaitaire. Les missions peuvent durer 6 à 24 mois.

Les frais de voyage et la protection sociale sont pris en charge.

Les bourses et aides

Le stagiaire peut être rémunéré, défrayé ou pas. Ce point est à négocier avec l'employeur. En parallèle, des aides financières et des programmes existent.

-> Cursus scolaire en France

Dispositif européen : Erasmus+

Il permet aux étudiants d'effectuer une période de stage dès la 1ère année d'études supérieures, pour une durée de 2 mois à 1 an à destination des pays participants ou des pays partenaires.

Contact : Bureau des stages ou Service des relations internationales de votre université

www.erasmusplus.fr

Bourses de la région Rhône-Alpes : Explo'ra initial

La région Rhône-Alpes propose une bourse pour les lycéens et apprentis qui suivent une formation initiale professionnelle (CAP, BP, BAC PRO, BTS, FCIL et MC jusqu'au niveau 3 inclus) dans un établissement rhônalpin public ou privé sous contrat d'association avec l'État, et les jeunes suivant une formation de même caractéristique hors Région Rhône-Alpes si les parents sont domiciliés dans la région.

Le stage doit s'effectuer à l'étranger pour une durée comprise entre 3 et 16 semaines entières et consécutives au sein de la même entreprise, association, organisme public ou parapublic. Il doit être prévu dans le cadre d'un cursus scolaire sanctionné par un diplôme d'État.

Les demandes de bourses doivent se faire directement en ligne.

www.rhone-alpes.fr

Explo'ra Sup

Bourse réservée aux étudiants ou apprentis scolarisés dans un établissement d'enseignement supérieur rhônalpin et souhaitant effectuer un stage ou une formation à l'étranger.

Contact :

Service des relations internationales ou bureau des stages de votre établissement

+ d'infos

www.rhone-alpes.fr

Espace Rhône-Alpes Annemasse
ZAC Etoile Sud-Ouest
13 avenue Emile Zola
Immeuble « Etoile du Sud »
74100 Annemasse
Tél 04 26 73 61 26

-> Cursus universitaire dans le canton de Genève

Université de Genève

Service des relations internationales
Boulevard du Pont d'Arve 40
1211 Genève 4
Tél 0041 22 379 80 82
international@unige.ch

-> Cursus universitaire dans le canton de Vaud

La base de données « Amarillo » répertorie un grand nombre de fonds et fondations susceptibles d'attribuer des bourses ou des aides ponctuelles pour des projets de formation ou de recherche, toutes facultés confondues.

www.uni.ch/amarillo

Université de Lausanne

Service des affaires
socio-culturelles (SASC)
Unicentre
1015 Lausanne
Tél 0041 21 692 21 16
www.unil.ch/echanges

-> Hors cursus scolaire

Eurodyssée

Ce programme d'échange de la région Rhône-Alpes s'adresse aux 18-30 ans domiciliés en Rhône-Alpes, demandeurs d'emploi (de niveau CAP à Bac+5) et propose des stages professionnels hors cursus scolaire et universitaire. Il s'agit d'un complément post-formation en vue d'élargir les compétences professionnelles et de favoriser l'accès à l'emploi.

Le stage, de 3 à 7 mois, effectué en entreprise dans une autre région d'Europe est accompagné d'une formation linguistique.

www.eurodyssee.eu

Contacts :

Guidance 73 - MIFE de Savoie
116 rue Sainte-Rose
73000 Chambéry
Tél 04 79 33 87 87
eurodyssee@mife73.com

Centre régional information jeunesse (CRIJ)
66 cours Charlemagne
69002 Lyon
Tél 04 72 77 00 66
eurodyssee@crijrhonealpes.fr

Calliope
11 rue Amédée Morel
38000 Grenoble
Tél 04 76 96 91 01
blandine.chaux@calliope-europe.fr

trouver un job un emploi

La distinction entre job et emploi

Un job ne demande pas de diplôme et il a obligatoirement une durée déterminée. Le plus souvent, il relève du travail saisonnier. Les principaux secteurs fournissant ce type d'emplois sont le tourisme, l'hôtellerie, la restauration, l'agriculture, le commerce et les services.

Un emploi demande en principe d'avoir des compétences et souvent d'être diplômé. La durée du contrat peut être déterminée ou indéterminée.

Légalement, pour un job comme pour un emploi, un contrat doit être signé entre l'employeur et le salarié.

La législation du travail

Quel type de contrat ?

Pour les personnes habitant en France et travaillant en Suisse, c'est le droit du travail suisse qui prime (sauf accord contractuel contraire). Beaucoup plus souple et libéral que le droit du travail français, la liberté de licenciement est un des piliers régissant le droit du travail suisse. L'employeur n'a pas l'obligation de justifier un licenciement. Cependant il ne peut pas licencier pour de « mauvaises raisons » (discrimination, etc.), pendant un arrêt maladie, un accident ou une grossesse.

Il existe différents contrats de travail :

- Le ***contrat à durée indéterminée (CDI)*** est très fréquent puisque le congé peut être donné facilement.

- Le ***contrat à durée déterminée (CDD)*** est utilisé avant tout pour des missions ponctuelles limitées dans le temps.

- Le ***travail occasionnel*** (ou auxiliaire) est conclu, en principe, pour une durée déterminée relativement brève.

- Le ***contrat sur appel*** est caractérisé par une activité irrégulière, très souvent d'une durée indéterminée. Il y a « travail sur appel » si et seulement si l'employeur fait appel à une personne qui donne suite à cet appel.

Les Conventions collectives du travail (CCT)

Elles sont différentes selon les cantons, les domaines et les branches de travail.

d'infos +

www.geneve.ch
rubrique Organisation/Services et offices/Office cantonal et inspection des relations du travail

www.fve.ch
site de la fédération vaudoise des entrepreneurs

Les conditions de travail

-> Le salaire

En Suisse, il n'existe pas de salaire minimum généralisé comme le SMIC. La plupart des métiers ont des salaires minima fixés par les conventions collectives.

-> Les congés payés

20 jours de congés par an pour 5 jours de travail par semaine et 25 jours pour les salariés de moins de 20 ans.

-> La durée du travail

Il n'existe pas de durée légale de travail mais la durée maximum est de 50 h/semaine qui varie selon le domaine d'activité. La moyenne est de 42 h/semaine.

www.travailler-en-suisse.ch
rubrique Travailler

www.frontalier.org
rubrique Vos droits

www.mutuelle-sante-frontalier.fr
rubrique Frontalier mode d'emploi

-> Les permis de travail

Le permis est obligatoire sauf pour les contrats de moins de 90 jours. Sans cela, on risque une interdiction d'entrée en Suisse de 3 ans et une amende de 10 000 Fr.
Pour les saisonniers, avec un contrat de travail inférieur à trois mois au cours de l'année civile, il n'y a pas besoin de permis.

Les différents types de permis :

- Le ***permis B*** : pour résident de longue durée.

- Le ***permis L*** : pour résident de courte durée, pour une activité de moins d'1 an.

- Le ***permis C*** : autorisation d'établissement.

- Le ***permis G*** : pour frontalier. Il est délivré pour une durée de 5 ans ou pour les contrats de moins d'1 an, il correspondra à la durée du contrat.

Comment obtenir un permis de travail ?

C'est presque toujours l'employeur qui s'en charge. Il faut un contrat de travail signé ou une promesse d'embauche pour pouvoir y prétendre. Il est possible de commencer à travailler à partir du moment où la demande est déposée à l'administration cantonale.

Pour l'obtention du permis G, les démarches se font auprès des autorités cantonales compétentes :

Contacts :

Service Etrangers et Confédérés
- 88 route de Chancy
1213 Onex
- CP 2652
1211 Genève 2
Tél 0041 22 546 48 88

Service de l'emploi du canton de Vaud
11 rue Caroline
1014 Lausanne
Tél 0041 21 316 61

d'infos +

www.ge.ch
rubrique Thème/Citoyenneté/ Etrangers et Confédérés/ Formulaires

www.vaud.ch
rubrique Internationale/Expa Guide/Travailler/Permis de séjour et de travail

-> *Le chômage*

Pour les frontaliers, après un licenciement ou une fin de contrat, vous devrez vous inscrire au Pôle emploi en France. Vous devrez vous rendre à la Caisse primaire d'assurance maladie, le régime de protection sociale dépendra de l'ouverture des droits au chômage.

Pour les travailleurs étrangers résidents en Suisse, ils bénéficient des mêmes conditions de chômage que les suisses.

Il existe deux sortes de chômage :

- Le ***chômage total***, vous n'avez plus d'emploi, vous serez indemnisé par Pôle emploi à 57,4 % *(chiffres de Janvier 2014)* de votre dernier salaire annuel moyen.

Tél 3949

www.pole-emploi.fr

- Le ***chômage partiel ou réduction du temps de travail***, c'est une forme particulière de chômage. Le salarié, tout en restant lié à l'employeur par un contrat de travail, a droit à certaines allocations.

Il n'y a aucune démarche particulière à effectuer c'est l'employeur qui s'occupe de tout.

www.travailler-en-suisse.ch
rubrique Avantages sociaux

www.cptfe.asso.fr
site qui défend les intérêts des travailleurs frontaliers en Suisse et en Allemagne

....*Canton de Genève*

Caisse cantonale genevoise de chômage
40 rue de Montbrillant
CP 2293
1211 Genève 2
Tél 0041 22 919 84 00

Office cantonale de l'emploi
6 rue des Glacis-de-rive
CP 3938
1211 Genève
Tél 00 41 22 546 37 80
www.ge.ch
rubrique Organisation/Services et Offices/Office Cantonale de l'Emploi

....*Canton de Vaud*

Caisse cantonale vaudoise de chômage
Rue Caroline 9bis
1014 Lausanne
Tél 021 316 60 60
www.vd.ch

Organiser sa recherche

Trouver un job

Pour mettre toutes les chances de votre côté, parler de votre recherche autour de vous (parents, amis et voisinage) pour effectuer des petits travaux ou des services.

Prospectez auprès des administrations communales (Carouge, Onex, Vernier, Meyrin, etc.), des grands magasins (Coop, Migros, Manor, etc.) et commerces qui livrent à domicile (pharmacies, fleuristes) et qui peuvent avoir besoin d'un coursier. Les caves et vignes dans le canton de Genève et de Vaud sont bien développés, pensez aux vendanges.

Où chercher ?

www.fvv-vd.ch
site de la fédération vaudoise des vignerons
www.vins-geneve.ch
site des différents caviste et domaine de vins sur Genève
www.asve.net
site de l'association suisse des vignerons et encaveurs indépendants
www.petitboulot.ch
portail Suisse de petites annonces
www.adosjob.ch
bureau de placement universitaire (pour les étudiants immatriculés uniquement) et pour les 15 à 22 ans
www.alamaison.ch
services au domicile des particuliers
www.cvaj.ch
www.adospro.ch
service de placement et d'accompagnement gratuit pour trouver un emploi pour les 13 à 25 ans
www.etujobs.ch
www.etudiants.ch
site de job pour étudiants

Trouver un emploi

Les méthodes de recherche d'emploi diffèrent peu en France et en Suisse.

-> *Candidatures spontanées*

Il faut démarcher directement auprès de l'employeur et effectuer des recherches de structures dans les annuaires d'entreprises et d'association.

-> *Où chercher ?*

www.ge.ch
rubrique Organisation/Services et offices/Office cantonal et inspection des relations du travail, site pour les adresses des entreprises sur Genève
www.fve.ch
fédération vaudoise des entrepreneurs, annuaires et liens sur les différents secteurs
http://geneve.europale.com
annuaire d'entreprise
www.travailler-en-suisse.ch
www.suisse-romande.com
www.jobup.ch
www.portail-emploi.ch
www.topjobs.ch
www.monster.ch
www.jobtic.ch
www.optioncarrière.ch
www.educh.ch
www.lausanne.ch
www.fasl.ch
www.chuv.ch
www.emploi-lausanne.ch

-> *Les cabinets de recrutement*

Certains sont spécialisés par domaine, d'autres sont généralistes. Ils recherchent des employés de toutes provenances pour des postes précis pour une durée indéterminée, avec ou sans expérience en Suisse.

Les postes proposés peuvent être fixes (CDI ou CDD) ou en intérim, dans des secteurs variés : banque et finance, l'horlogerie, la santé, le bâtiment, l'hôtellerie-restauration, etc.

www.cabinets-recrutement-geneve.html
portail dédié aux cabinets de recrutement

-> ***Les journaux***, ***la presse*** (La tribune de Genève, le Matin, 24 h, etc.), ***les réseaux sociaux*** et ***les réseaux professionnels*** (Rezonance, xing, linkedin, viadeo, etc.)

Ce sont des méthodes efficaces pour trouver des offres d'emploi en Suisse.

Comment candidater ?

Les employeurs attendent un dossier complet comprenant : un ***CV,*** une ***lettre de motivation***, une ***copie des diplômes***, des ***certificats de travail*** et des ***lettres de recommandations*** de vos anciens employeurs.

Si vous transmettez votre candidature par e-mail ou courrier, envoyez votre CV et votre lettre de motivation et mentionner « dossier complet disponible sur demande ».

Si vous la déposer en direct, votre dossier devra être complet.

Faire un CV *(voir p. 23)*

Le CV contient plusieurs parties : les compétences, l'expérience professionnelle, la formation, les compétences en informatique, les langues, les centres d'intérêts et les références.

Il doit faire 4 pages maximum car il se veut aéré et très précis (concernant les lieux et adresses de vos anciens employeurs, les dates, etc.).

La forme et la qualité priment, le papier et la photo si vous en mettez une doivent être de bonne qualité, et l'orthographe irréprochable.

Faire une lettre de motivation *(voir p. 24)*

La lettre de motivation doit être dactylographiée. Pour le reste on retrouve les mêmes principes d'élaboration.

Lexique :

- Pourvoir : *Place de travail vacante*
- Candidature : *Postulation*
- Téléphone mobile ou portable : *Natel*
- E-mail : *Courriel*

à savoir

Certains diplômes français n'ont ni la même appellation, ni la même équivalence en Suisse.

Attention, *si aucune demande officielle d'équivalence de votre diplôme n'a été faite, il faut toujours mentionner le diplôme français et ensuite donner l'équivalence ou expliquer le niveau. Exemple : BTS équivalence d'un Brevet fédéral ou Baccalauréat équivalence de la Maturité.*

Le certificat d'aptitude professionnel (CAP) ou le baccalauréat professionnel peuvent être assimilés au certificat fédéral de capacité (CFC), le baccalauréat à la maturité, le BTS à un Brevet fédéral.

+ d'infos

www.vaudfamille.ch
degrés et niveau d'études sur le canton de Vaud
www.vd.ch
reconnaissance et traduction des diplômes
www.travailler-en-suisse.ch

le curriculum vitae (CV)

Prénom NOM
Adresse

Tél : 0033 4 50 00 00 00
Natel : 0033 6 00 00 00 00
Courriel : duponteric@postule.fr

Âge
Nationalité France
Situation (célibataire, marié...)
Permis de conduire B

Objectif/Intitulé du métier

Les appellations peuvent être différentes en France. Pensez à regarder l'intitulé du poste auquel vous postulez et reprenez le même terme.

Compétences

Nommez et expliquez toutes les compétences que vous avez acquises au cours de vos études et de vos différents emplois.

Si besoin, détaillez les compétences que vous avez acquises : utiles pour les jeunes diplômés qui n'ont pas beaucoup d'expérience.

Expériences professionnelles

Citez vos expériences les plus récentes avec les dates et lieux précis.

01/2012 - 11/2013 « Intitulé métier » dans la société
J'ai contribué à ..... *(expliquez ce que vous avez fait)*

03/2011 - 12/2012 « Intitulé métier » dans la société
J'ai contribué à ..... *(expliquez ce que vous avez fait)*

Formation

2009-2010 Baccalauréat S équivalence Maturité, ... *(précisez les options de ce Bac)*, Nom et lieu du lycée

Précisez l'intitulé du diplôme quand il n'y a pas d'équivalence (exemple : BEP, BAFA...).

Séparez formation scolaire et professionnelle.

Pour vos diplômes, indiquez leurs équivalents dans le pays ou détaillez le contenu de votre formation.

Informatique

Indiquez les noms des différents logiciels que vous maîtrisez et à quel niveau (ex : « Word : bonne connaissance », soit 80 % des fonctions du logiciel)

Langues

Ces 2 langues sont très demandées voire indispensables pour certains domaines.

Allemand : maîtrise parfaite
Anglais : excellentes notions (séjour de 8 mois en Angleterre à ...)

Hobby

Je suis passionné(e) de ..... *(détaillez votre ou vos passions et ce que vous faites, n'hésitez pas à faire des phrases complètes)*

Facultatif. Il faut vraiment avoir une passion ou que cela soit en lien avec l'annonce.

Références

Nom de la société
Nom de la personne mise en référence, ...*(précisez son poste et sa responsabilité au sein de la société)*

Prévenez les personnes que vous faites figurer dans cette rubrique.

la lettre de motivation

Elle est constituée de ***3 parties***.

Prénom NOM
Adresse
France

Tél : 0033 4 50 00 00 00
Natel : 0033 6 00 00 00 00
Courriel : duponteric@postule.fr

Nom de l'entreprise
Nom du correspondant
Service de l'entreprise
Adresse

Ville,
le ..... *(date : jour mois et année)*

Objet : Référence/Réponse à une annonce/Candidature spontanée

Madame, Monsieur,

L'introduction
L'offre : pourquoi vous intéresse t-elle ?
Qu'est-ce qui a attiré votre attention dans l'annonce ?

ACCROCHE
La raison de votre candidature : réponse à une annonce, candidature spontanée...
L'accroche doit capter l'intérêt de votre interlocuteur.

DÉVELOPPEMENT
Mettez en valeur vos compétences et qualités en rapport avec la fonction et les missions du poste que vous convoitez.
Illustrez par des exemples tirés de votre expérience.
Montrez ce que vous apporterez à l'entreprise.

DEMANDE D'ENTRETIEN
Exemple : « Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma candidature, je me tiens à votre disposition pour un entretien. »

FORMULE DE POLITESSE
La formule de politesse
Exemple : « Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées. »

Éric Dupont
Signature

La conclusion
Proposez à l'employeur de le rencontrer afin de lui présenter plus en détails vos compétences et votre motivation pour le poste.

notes

Créer son entreprise

Il est possible de créer ou reprendre une entreprise suisse pour tous ressortissants européens (sauf les roumains et les bulgares)

Monter son entreprise peut être fait très rapidement en Suisse.

Les principaux types de sociétés :

- la raison individuelle (RI),
- la société en commandite,
- la société simple (SS),
- la société en nom collectif (SNC) quasi-personnalité,
- la société à responsabilité limitée (SARL),
- la société anonyme (SA),
- la société de coopérative.

http://zefix.admin.ch
pour enregistrer votre entreprise en ligne

Contacts :

Office du registre du commerce du Canton de Genève
4 rue du Puits-Saint-Pierre
CP 3597
1211 Genève 3
Tél 0041 22 546 88 60

Office du registre du commerce du Canton de Vaud
38 rue Grenade
CP 198
1510 Moudon
Tél 0041 21 557 81 21

+ d'infos

www.kmu.admin.ch
site complet sur les démarches à effectuer pour créer son entreprise

https://ge.ch
rubrique entreprise, site rassemblant toutes les informations concernant la création des entreprises

www.vaud.ch/fr
rubrique prestation puis entreprise site d'aide à la création

www.creer-mon-entreprise.ch

ww.cvci.ch
Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CCI)

www.ccig.ch
Chambre genevoise du commerce et de l'industrie (CCI)

à savoir

Aides financières

Il existe des aides financières à la création et au développement des entreprises comme le FAE, Fondetec, Venture Kick ou le Microcrédit solidaire suisse.

Retrouvez les coordonnées en ligne !

www.ge.ch
rubrique guichet pme-pmi

+ d'infos

www.travailler-en-suisse.ch
site d'information pour les frontaliers

www.ge.ch
site officiel du canton de Genève

www.vd.ch
site officiel du canton de Vaud

www.frontalier.org
Groupement transfrontalier européen
50 rue de Genève - BP 35
74103 Annemasse Cedex
Tél 04 50 87 78 90

eurodesk Erasmus+

formalités administratives

Se soigner, la protection sociale

Les frontaliers exerçant une activité professionnelle en Suisse ne bénéficient pas du système de protection de la sécurité sociale français.

L'assurance santé étant obligatoire, chaque frontalier a « le choix d'option » qui lui permet de choisir librement son régime obligatoire en matière de santé :

- soit l'option du régime suisse LAMal (la Loi d'assurance maladie),

- soit l'option du régime français de la sécurité sociale.

Le frontalier a 3 mois pour transmettre sa demande, au-delà il est affilié automatiquement au régime d'assurance maladie Suisse.

À partir du 1er juin 2014, les travailleurs frontaliers actuels ne pourront plus s'assurer auprès d'assureurs privés et seront directement transférés auprès de la CMU.

Le choix du système de l'assurance maladie est irrévocable.

Choisir une couverture sociale en France

Le frontalier qui désire rester affilié au régime français a la possibilité soit de souscrire une assurance privée, soit d'adhérer à la Couverture maladie universelle (CMU).

-> ***L'assurance privée :*** 90% des frontaliers optent pour ce système.

Il faut avant tout vérifier les prestations d'assurance proposées car chaque assurance a ses critères de choix de remboursements.

Il est important de vérifier les aspects du contrat suivant :

- le niveau de remboursement notamment ceux des soins dentaires ou des frais d'optique,

- la couverture géographique,

- les exclusions,

- les délais de carence.

à savoir

Certains assureurs peuvent réclamer un questionnaire médical ou une simple déclaration de bonne santé.

-> ***La Couverture maladie universelle (CMU) :***

Avec la CMU, le travailleur frontalier bénéficie d'une couverture en matière de remboursements de soins.

La cotisation est calculée sur la base des revenus fiscaux à hauteur de 8 % des revenus de l'année précédente auquel il faut déduire un abattement de 9 029 €.

Une carte vitale est remise par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) à laquelle il est rattaché. Il l'utilisera pour les soins réalisés en France, sauf cas d'urgence.

Pour les soins pris en charge en Suisse, il devra demander auprès de la CPAM une Carte européenne d'assurance maladie délivrée gratuitement, la « CEAM ».

www.cpam74.fr
guide frontalier en ligne

d'infos

www.travailler-en-suisse.ch
www.frontaliers.org

-> ***L'assurance maladie Suisse LAMal :***

Le travailleur frontalier qui décide de choisir l'assurance maladie Suisse dépend de LAMal et peut bénéficier des soins en Suisse comme en France.
Dans chaque cas, c'est la législation en vigueur dans le pays qui s'applique.

De ce fait, il doit obligatoirement rattacher tous les membres de sa famille dans la même caisse d'assurance maladie (sauf les membres de la famille qui sont obligatoirement assurés en France, comme par exemple un conjoint qui travaille en France et qui est donc assuré au régime général d'assurance maladie en France).

Quelle que soit la caisse choisie, il est impossible d'être remboursé à 100 % des dépenses réelles.

Une partie des dépenses reste à la charge de l'assuré : la franchise et la quote-part.

Pour bénéficier des soins en France ou dans un autre pays d'Europe, les travailleurs frontaliers doivent remplir un formulaire E 106 et le remettre au centre de caisse maladie ou d'assurance maladie du pays concerné. Ce document est remis par l'employeur.

Compléter son assurance santé

À noter qu'avec le régime Suisse ou Français, il est possible de compléter le régime de base obligatoire par un contrat complémentaire facultatif communément appelé la complémentaire santé.

Les impôts

Sur le plan fiscal, le travailleur frontalier désigne toute personne résidant en France, exerçant une activité lucrative salariée en Suisse, et rentrant quotidiennement à son lieu de résidence.

Toute personne qui se déclare sous le régime fiscal des travailleurs frontaliers (imposition au lieu de domicile) doit remettre à son employeur (au plus tard le 1er janvier de l'année concernée) ***le formulaire d'attestation de résidence visé*** par le Centre des impôts français (en 2 exemplaires).

L'impôt payé par les travailleurs frontaliers en Suisse dépendra principalement :

- du canton où est exercée l'activité professionnelle,

- du type d'activité (salariée ou indépendante),

- de l'activité du conjoint.

Les principaux cas

- Le salarié frontalier d'une entreprise suisse, travaillant à Genève et habitant en France (retour quotidien), ***célibataire*** = Impôt payé dans le canton de Genève.

- Le salarié frontalier d'une entreprise suisse, travaillant à Genève et habitant en France (retour quotidien), ***marié***, dont le ou la conjointe travaille en France = Impôt payé à Genève pour les revenus issus de Suisse et impôt payé en France pour les revenus français.

- Le salarié frontalier d'une entreprise suisse, ***travaillant dans un des cantons suivants*** : Bâle ville, Bâle campagne, Berne, Jura, Neuchâtel, Soleure, Valais, Vaud, et habitant en France avec retour quotidien = Impôt payé en France.

- Le salarié frontalier travaillant dans n'importe quel canton, et ***rentrant 1 fois par semaine dans son pays*** de résidence (frontalier semainier ayant un logement en Suisse) = Impôt payé en Suisse.

- Le ***travailleur indépendant*** frontalier ayant une activité professionnelle dans les cantons de Genève, Bâle ville, Bâle campagne, Berne, Jura, Neuchâtel, Soleure, Valais, Vaud = Impôt payé en Suisse.

à savoir

Les travailleurs frontaliers habitant en France ont obligation de remplir une déclaration d'impôt en France, même si ils sont imposés en Suisse.

Les travailleurs frontaliers imposés à la source dans le canton de Genève ont désormais la possibilité de déduire leur frais réels comme, par exemple, les frais kilométriques, les frais de repas, les cotisations d'assurance maladie, les intérêts d'emprunt, etc... auprès des impôts français.

Pour tous les autres frontaliers, une déclaration d'impôts en Suisse n'est pas obligatoire sauf pour la souscription d'un 3ème pilier. Ce dernier est une prévoyance individuelle qui permet de constituer un capital complémentaire pour la retraite.

Contact :

Groupement transfrontalier européen
Association des transfrontaliers franco-suisses
50 rue de Genève - BP 35
74103 Annemasse Cedex
www.frontalier.org

La retraite

Si le travailleur frontalier a uniquement travaillé en Suisse, il dépendra de la retraite suisse, s'il a exercé en France et en Suisse, il touchera alors une pension de retraite en Suisse et en France.

La retraite en Suisse comporte 3 piliers :

- L'Assurance vieillesse et survivant (AVS) ou 1er pilier.
Pour en bénéficier à taux plein, l'âge minimum est de 65 ans pour les hommes et 64 ans pour les femmes, si le frontalier a cotisé dès le 1er janvier qui suit sa vingtième année.

- La prévoyance professionnelle ou 2ème pilier.
C'est une forme de retraite par capitalisation (sous forme de fonds de pension). Elle est obligatoire (dans la très grande majorité des cas) et complète la rente de l'AVS.

- La prévoyance facultative ou individuelle ou 3ème pilier.
Un frontalier suisse peut décider de cotiser par lui-même pour sa retraite sous forme d'assurance-vie ou de compte d'épargne.

www.avs-ai.info
Assurance vieillesse et survivant (AVS)

Contact :

Office fédéral des affaires sociales
Effingerstrasse 20
3003 Berne
Tél 0041 31 322 90 11
Prévoyance professionnelle

Les banques

Pour ouvrir un compte bancaire en Suisse, il faut attester de son identité avec un passeport ou un permis de conduire avec photo.

Les comptes sont libellés en francs suisses et il n'y a généralement pas de montant minimum de dépôt pour ouvrir un compte.

La tenue d'un compte courant est payante.

En contrepartie, ce compte est rémunéré et il inclut le coût d'une carte de débit. L'argent est prélevé directement sur votre compte lorsque vous faites des retraits ou effectuez des paiements chez les commerçants.

Les cartes de crédit sont facturées en plus et peuvent être prises dans un autre établissement que celui où vous possédez un compte. Elles sont assujetties à un dépôt de garantie.

Certaines banques proposent des services qui permettent à l'employeur suisse de verser directement le salaire sur un compte français libellé en francs suisses.

Certaines banques proposent des packages pour les travailleurs frontaliers. N'hésitez pas à consulter les offres des banques suisses proposant de tels services.

à savoir

Les travailleurs frontaliers ont en général un compte dans une banque suisse sur lequel sera versé le salaire et un autre compte dans une banque française car les dépenses des travailleurs frontaliers se font principalement en euros.

La monnaie

Les cartes de crédit internationales sont acceptées dans la majorité des magasins et pour les retraits auprès de la plupart des banques.
Les espèces sont beaucoup plus couramment utilisées qu'en France.
Les chèques sont extrêmement rares, les commerçants ne les acceptent pas.
La pratique est de régler les factures par virement postal ou bancaire.

Bien que la Suisse soit un pays limitrophe de la France, les achats effectués en Suisse se règlent en francs suisses et non en euros.
Toute importation de sommes d'argent en Suisse doit être déclarée au moment du passage de la douane.

Le téléphone

Pour appeler ***de la France vers la Suisse***, il faut avant tout composer l'indicatif du pays soit le ***0041*** et ensuite le numéro de téléphone fixe ou portable. Un numéro de téléphone suisse est composé de 7 chiffres.

Pour appeler ***de la Suisse vers la France***, composer le ***0033*** plus le numéro de téléphone ***en enlevant le 0***.

En Suisse, le téléphone portable s'appelle « le natel ».

Comme pour tout pays étranger, quand vous téléphonez en Suisse, le prix de vos communications sera plus élevé, vous serez surtaxé par votre opérateur.

Il existe des abonnements et des forfaits permettant d'obtenir des prix intéressants. Consultez directement les opérateurs et regardez les propositions de chacun.

Pense-bêtes

CRIJ RHÔNE-ALPES
INFORMATION JEUNESSE
eurodesk

L'international
vous paraît loin ?

Commencez par nous...

Vous serez plus prêts !

Posez vos questions **par e-mail** au Service International du CRIJ :

international@crijrhonealpes.fr

Réponses par e-mail, téléphone ou entretien individuel.

mobilité logement

Se déplacer

Venir de la France vers la Suisse

-> ***En avion :*** Aéroport international de Genève.

www.gva.ch/fr

-> ***En train :*** TGV Lyria à destination de Genève ou de Lausanne

www.sncf.fr

-> ***En voiture :*** accès à Genève par l'A41.

à savoir

Les autoroutes sont signalées sur des panneaux à fond vert et les nationales sur des panneaux à fond bleu.

Une « vignette » annuelle payante est obligatoire pour accéder aux autoroutes, possibilité de l'acheter au bureau de douane.

En zone transfrontalière

www.frontalier.org
rubrique Au quotidien/Transports : possibilités de transport en commun en zone transfrontalière

à savoir

Fin 2017, une ligne ferroviaire de type RER : Cornavin Eaux Vives Annemasse (CEVA), reliera Genève et Annemasse toutes les 10 minutes.

www.cevaplus.info

Se déplacer en Suisse

www.sbb.ch/fr
chemins de fer fédéraux

www.tpg.ch
transport public de genève (TPG)

www.t-l.ch
transport public de la région lausannoise

Voyager moins cher

www.covoiturage.cg74.fr

www.e-covoiturage.ch
plateforme de covoiturage

www.karzoo.ch/fr

www.isic.org
carte internationale de réduction pour étudiants

Se loger

La location

www.travailler-en-suisse.ch/seloger
informations sur l'accès à la propriété et sur la location : particularités et modalités d'accès, contrat de location aussi appelé « bail à loyer », fonctionnement de la garantie de loyer, pistes pour trouver une location ou colocation

www.anibis.ch
demandes et offres de location

-> Rechercher un logement étudiant

....*En Suisse romande*

www.studenthome.ch
liste des foyers et résidences

www.etudiants.ch
dépôt de demande de colocation et consultation des offres de location et colocation

www.ensembleavectoit.com
se loger gratuitement ou à loyer modéré en échange de services rendus déterminés par l'étudiant à l'accueillant

....*Canton de Genève*

Cité Universitaire de Genève
46 avenue de Miremont
1206 Genève
Tél 00 41 22 839 22 22
http://cite-uni.unige.ch/fr
brochure « Logements meublés pour jeunes à Genève »

Bureau des logements
4 rue de Candolle
1211 Genève 4
Tél 0041 22 379 77 20
www.unige.ch/batiment/division/service-batiments

Foyer George Williams
9 avenue de Sainte-Clotilde
1205 Genève
Tél 0041 22 328 11 33
www.unionschretiennesgeneve.ch

www.frui.ch
résidence universitaire internationale

....*Canton de Vaud*

Lausanne est une agglomération de 200 000 habitants. Malgré sa taille, elle ne possède pas de campus universitaire et la situation du logement est donc particulièrement difficile.

Université de Lausanne
Service des affaires socio-culturelles (SASC)
Unicentre
1015 Lausanne
Tél 0041 21 692 21 13
www.unil.ch/sasc

-> Rechercher une colocation

www.recherche-colocation.com
www.easywg.ch
www.sharehome.ch

le réseau information jeunesse frontalier en Haute-Savoie

L'information jeunesse est une mission d'intérêt public. Au nom de l'État, le ministère des Sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative labellise les structures qui constituent le réseau information jeunesse.

Ci-dessous des adresses du réseau information jeunesse **en Haute-Savoie** frontalier à la Suisse.

Bureau information jeunesse (BIJ)
67 Grande rue
74200 Thonon-les-Bains
Tél 04 50 26 22 23
bij@ville-thonon.fr
http://bij.ville-thonon.fr

Point information jeunesse (PIJ)
2 place Porte de France
74240 Gaillard
Tél 04 50 49 84 04
pij@gaillard.fr
www.netvibes.com/gaillardpij

Point information jeunesse (PIJ)
MJC Sud - Centre social
2 place Jean Jaurès
74100 Annemasse
Tél 04 50 84 59 77
point.info.mjcsud@orange.fr

Point information jeunesse (PIJ)
1 avenue de Larringes
74500 Évian-les-Bains
Tél 04 50 70 77 62
nicolas.parnot@ville-evian.fr

Point information jeunesse (PIJ)
Espace EAC
Avenue du stade
74140 Douvaine
Tél 04 50 35 62 29
pij@mjc-chablais.com
www.mjc-chablais.com
rubrique Point Info Jeune

à savoir

Retrouvez l'ensemble des coordonnées des lieux d'accueil information jeunesse en Rhône-Alpes en ligne !

www.crijrhonealpes.fr
rubrique Nos lieux d'acccueil IJ près de chez vous !

mon carnet d'adresses

le guide destination Suisse
cantons de Genève & Vaud

INFORMATION JEUNESSE

Ce guide, édition 2014, est une publication rédigée par 5 structures du réseau information jeunesse du département de Haute-Savoie : le BIJ de Thonon-les-Bains, le PIJ d'Annemasse, le PIJ de Douvaine, le PIJ d'Évian-les-Bains et le PIJ de Gaillard, avec l'aide du Centre régional information jeunesse Rhône-Alpes (CRIJ).

Ce document a été réalisé en collaboration avec le réseau information jeunesse européen Eurodesk. Les informations qu'il contient s'asressent aux ressortissants de l'Union européenne et n'engagent pas la responsabilité de la Commission européenne.

Comité de rédaction : Muriel Gallon, Candice Jargeais, Laure Légier, Nicolas Parnot, Rozenn Poder, Laure Terra et Mirya Duran.

Réalisation graphique : Sara Cerf
Impression et façonnage : Imprimerie Buroplan (74200 Thonon-les-Bains)

©Réseau information jeunesse Haute-Savoie 2014

CRIJ RHÔNE-ALPES
www.crijrhonealpes.fr
www.facebook.com/crij.rhonealpes
https://twitter.com/crijrhonealpes

eurodesk
http://europa.eu/youth/FR_fr
www.facebook.com/EurodeskFrance

Conformément à une jurisprudence constante, les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce guide malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur.

La reproduction partielle ou totale des renseignements contenus dans cette édition est formellement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.

Dépôt légal : Mars 2014

CRIJ RHÔNE-ALPES
66 cours Charlemagne, Lyon 2ème
Tél 04 72 77 00 66
crijlyon@crijrhonealpes.fr

mon info [jeune]
avec le réseau Information Jeunesse

Je pars à l'étranger, c'est décidé !
Job, stage, alternance... comment choisir ?
Je recherche un appart' en colocation !
Santé, bien-être, et si je pensais un peu à moi...

Etudes et formation, logement, emploi et jobs, international, santé, mobilité initiatives, loisirs, ... **le CRIJ Rhône-Alpes et son réseau Information Jeunesse vous informent et vous accompagnent dans vos projets !**

Retrouvez en ligne nos guides et dépliants d'information !

www.crijrhonealpes.fr